

AFFAIRE N° 31. - Inscription en recettes et en dépenses d'un reliquat de prêt de 57 904 Fr. au budget de 1965 -

Le MAIRE. - Mesdames, <sup>ou</sup> Messieurs, je vous demande de m'autoriser à inscrire au budget de 1965, en recettes à l'article 188-14 et en dépenses à l'article 230-192 un reliquat de prêt de 57.904 Fr. pour la construction de 50 logements à la Commune Primat.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,  
St Denis, le  
14 Avril 1966 -  
Par le Maire  
Le Secrétaire Général,  
Signé: J. Duchard -